



**Pour la première fois, le CHS Ministériel a été boycotté par l'ensemble des organisations syndicales.**

### ***Déclaration liminaire au CHSCT-M***

*« Madame la Présidente ,*

*Avant d'ouvrir et d'installer le nouveau CHSCT Ministériel, l'intersyndicale des représentants du personnel vous demande, afin de garantir le fonctionnement optimal de cette nouvelle instance, de lui accorder une décharge d'activité pour les deux secrétaires du CHSCT Ministériel.*

*En effet, nous considérons que cette mission est essentielle et qu'une décharge d'activité est nécessaire et ne peut être inférieure à un équivalent temps plein pour les deux secrétaires.*

*Afin de garantir aujourd'hui cette mission nouvelle, nous vous laissons le temps nécessaire pour nous assurer et nous donner une réponse suffisante qui permettra le fonctionnement acceptable des secrétaires (bureau, matériel informatique, frais de mission, décharge d'activité...) ».*

Après avoir laissé le temps nécessaire à une concertation de l'Administration pour leur apporter une réponse, les organisations syndicales ont regagné la salle de réunion.

Devant la réponse de l'Administration de la nécessité d'une expertise préalable à cette demande en moyen de fonctionnement, l'intersyndicale a décidé de quitter la salle et ainsi de boycotter la tenue du CHSCT M.